



PROCESSUS D'ÉVALUATION DES JUGES-ARBITRES

INSTRUCTIONS

Le formulaire d'évaluation du juge-arbitre devra être utilisé dans le cadre du processus d'évaluation formel du juge-arbitre pour les candidats aux niveaux IV et V de certification. La liste de vérification de la piscine et le briefing sur les styles sont à utiliser en soutien au processus d'évaluation des juges-arbitres. Les candidats devraient se rendre sur le site web des officiels de Natation Canada et examiner le formulaire d'évaluation. Nous reconnaissons que toutes les régions du Canada n'ont pas les installations ou les compétitions nécessaires à une telle évaluation. De plus, de grandes distances pourraient devoir être parcourues pour se rendre aux compétitions. Ce parcours devrait être structuré afin de répondre aux besoins et contraintes de chaque province. Il sera donc de la responsabilité de chaque comité provincial des officiels de déterminer de quelle manière la certification peut être atteinte, à condition que ce soit dans le respect du parcours de certification des officiels de Natation Canada et de ce document. Toutefois, il est recommandé, lorsque possible :

- Que les candidats au niveau IV soient évalués lors d'une compétition comportant des sessions préliminaires et des finales à l'extérieur de leur région, par un évaluateur de l'extérieur de leur région/piscine.
- Que les candidats de niveau V soient évalués lors de championnats provinciaux ou supérieurs comportant des sessions préliminaires et finales.
- · Les évaluateurs des candidats au niveau V ne devraient pas être leur mentor.
- · Que des formulaires séparés soient remplis pour chaque session d'évaluation. Plusieurs évaluations pourraient être faites à la même compétition.
- Une fois que l'évaluation de la journée aura été passée en revue, complétée et signée par l'évaluateur et le candidat, des copies seront fournies au candidat et au responsable provincial des officiels avant la fin de la rencontre.
- · Aucune épinglette ne sera remise avant que les évaluations, examens et approbations ne soient complétés, incluant, dans le cas du niveau V, l'approbation finale du COCR. Cela comprend aussi de s'assurer que l'information concernant cet officiel contenue dans la base de données des officiels soit à jour.
- Le formulaire d'évaluation du juge-arbitre devrait aussi être utilisé par les officiels en phase de développement comme outil de discussion avec leur mentor et dans le but de s'autoévaluer.

NIVEAU IV - ÉPINGLETTE VERTE

Afin d'être certifié officiel de niveau IV au Canada et selon le parcours de certification des officiels de Natation Canada (https://www.swimming.ca/fr/ressources/officiels/certification/), un officiel devra compléter les points suivants :

A. Compléter avec succès tous les stages des postes énumérés sous le niveau II

- i. Toutes certifications restantes pour les autres fonctions de niveau II, réussir deux évaluations dans les fonctions de niveau II.
- ii. Stage du juge-arbitre (voyez les notes ci-dessous concernant ce stage);
- iii. Avoir de l'expérience en tant que juge-arbitre à un minimum de cinq sessions. Il est recommandé que ces cinq sessions aient lieu à différentes compétitions, différentes piscines et différentes configurations.
- iv. Diriger un minimum de deux stages de niveau II différents sous la supervision d'un officiel de niveau V dans l'année d'application (les officiels doivent être certifiés pour la fonction du stage qu'ils dirigent);

10 décembre 2018 1



- B. Compléter une année de service en tant qu'officiel de niveau III dans une variété de postes, incluant un minimum de deux sessions en que juge de nage ou contrôleur de virages.
- C. Obtenir l'approbation du responsable provincial des officiels ou de son délégué pour être évalué par un officiel de niveau V et obtenir deux évaluations réussies, selon la politique provinciale appropriée, au poste de Juge-arbitre par un officiel de niveau V. Il est recommandé que les provinces mettent sur pied un processus de mentorat où les officiels de niveau III reçoivent une évaluation formelle de mentorat d'un officiel de niveau V, avant de faire une demande d'évaluation.

NOTE: Vous pouvez suivre le stage de juge-arbitre avant les autres stages et être certifié dans chaque poste, à la discrétion du responsable des officiels ou du délégué. Toutefois, un officiel ne pourra agir comme juge-arbitre avant qu'il n'ait complété tous les stages et aient obtenues toutes les certifications requises. Compléter les exigences du niveau IV (A & B), à l'exception de la note ci-dessus sur l'achèvement des certifications et le fait de pouvoir agir en qualité de juge-arbitre, peut se faire simultanément ou dans l'ordre désiré. L'année de service actif commence après l'obtention du niveau III.

NIVEAU V — épinglette bleue

Afin d'être certifié officiel de niveau V au Canada et selon le parcours de certification des officiels de Natation Canada (https://www.swimming.ca/en/certification/), un officiel devra compléter les points suivants :

- A. Compléter un minimum d'une année de service en tant qu'officiel de niveau IV.
- B. Organiser, diriger et superviser un minimum de deux stages différents de niveau II dans l'année de l'application.
- C. Travailler à un minimum de deux sessions à une compétition nationale de Natation Canada à n'importe quel poste en tant qu'officiel de niveau III.
- D. Obtenir l'approbation du responsable provincial des officiels ou de son délégué pour être évalué, et obtenir deux évaluations réussies en tant que juge-arbitre ou une comme juge-arbitre et une comme starter, par un officiel de niveau V. Il est recommandé que les provinces maintiennent un processus de mentorat où les officiels de niveau IV reçoivent une évaluation formelle de mentorat d'un officiel de niveau V, avant de faire une demande d'évaluation.
- E. Soumettre le formulaire de certification de niveau V complété au responsable provincial des officiels. Si le responsable provincial des officiels est satisfait que le candidat a répondu à toutes les exigences, le formulaire de certification de niveau V du candidat sera envoyé à Natation Canada pour l'approbation par le comité des officiels, des compétitions et des règlements (COCR). Si le COCR approuve le candidat, il sera certifié officiel maître de niveau V. Une lettre de félicitations et un certificat d'officiel maître seront envoyés au candidat et une copie sera transmise au responsable provincial des officiels.

NOTE: Les exigences de niveau V (A, B, & C) peuvent être complétées simultanément ou dans l'ordre désiré. * Supervision signifie: présence pour la durée du stage

Notes pour l'évaluateur

La liste de vérification ci-jointe devrait inclure toutes les compétences requises lors de l'évaluation des candidats aux niveaux IV et V. Un candidat au niveau IV pourrait avoir besoin d'aide et de directions lors du processus d'évaluation. Un candidat au niveau V maitrisera très bien toutes les compétences de la liste de vérification et donc l'aide ou les directions offertes seront minimales. La première évaluation devrait être discutée avec le candidat à la fin de la session et cette discussion devrait être orientée sur les points à améliorer. Pendant la première évaluation, l'évaluateur pourra aussi offrir son mentorat au candidat. Lors de la deuxième évaluation, l'évaluateur sera observateur seulement. À la fin de la deuxième évaluation, l'évaluateur et le candidat discuteront de l'évaluation et du processus d'approbation.

10 décembre 2018 2